



Consolidation maladie professionnelle

Par **doudou**, le **16/06/2010** à **19:12**

Bonjour,

Voilà mon père est en arrêt maladie depuis le 10 février 2009 et est passer en maladie professionnelle.

La semaine dernière il reçoit un courrier de la part de la CPAM stipulant qu'il sera consolidé le 25 juin 2010, il est allé voir son médecin traitant qui lui a dit que le mieux était de ne pas contester la consolidation mais qu'il était préférable de demander à son employeur de le licencier donc pointer au chômage étant donné que dans 3 ans il aura sa retraite.

Donc ma question est quelle est la meilleure solution et combien de temps cela prendra pour "*inscrire*" au chômage.

Merci d'avance pour votre réponse